

 - UE -

amLeague : L'allocation de la MNRA tient surtout compte de l'évolution réglementaire – Le 30/09/2015

Xavier Couratier

Directeur Technique et Financier

Présenté par Jean-François Tardiveau
Rédacteur en chef - NewsManagers

Avec 300 000 adhérents pour 400 000 contrats, la Mutuelle des artisans et du commerce de proximité (MNRA) compte 4 milliards d'euros d'actifs sous gestion et 130 millions d'euros de cotisations chaque année. Dans ce cadre, invité sur Newsmanagers TV, Xavier Couratier, directeur Technique et Financier, a expliqué l'organisation de la gestion de l'institution, entièrement confiée à une société de gestion captive Indep'AM créée en 2006. « La société de gestion possède des expertises comme les actions et les obligations de la zone euro », a-t-il précisé, en indiquant que Avec 300 000 adhérents pour 400 000 contrats, la Mutuelle des artisans et du commerce de proximité (MNRA) compte 4 milliards d'euros d'actifs sous gestion et 130 millions d'euros de cotisations chaque année. Dans ce cadre, invité sur Newsmanagers TV, Xavier Couratier, directeur Technique et Financier, a expliqué l'organisation de la gestion de l'institution, entièrement confiée à une société de gestion captive Indep'AM créée en 2006. « La société de gestion possède des expertises comme les actions et les obligations de la zone euro », a-t-il précisé, en indiquant que la gestion se faisait en direct, via des fonds dédiés pour la MNRA ou d'autres clients. "Cela étant", a noté le responsable, "pour des expertises particulières, comme les actions japonaises par exemple, ou l'immobilier via les OPCI, la société de gestion peut avoir recours à des sociétés de gestion externes". Par grandes masses, l'allocation d'actifs est à 75 % composée d'obligations, comprenant des titres d'Etat comme des obligations privées, à laquelle s'ajoute une part de 21 % composée d'actions – ce qui est plus important que la moyenne pour un assureur – et enfin le solde en immobilier.

Concernant les véhicules utilisés, Xavier Couratier a reconnu ne pas avoir de religion entre les modes de gestion, active ou passive. « La délégation est confiée en totalité à Indép'AM, qui respecte les contraintes d'allocation stratégiques de la MNRA comme les contraintes en coût en capital ou des contraintes de dispersion d'émetteurs. Ensuite, la société de gestion a carte blanche, qu'il s'agisse d'ETF ou de fonds", a rappelé le directeur Technique et Financier.

Interrogé sur d'éventuels changements d'allocation liés entre autres aux comportements des marchés, et notamment à un retour de la volatilité, Xavier Couratier a révélé que ce n'est pas tant la volatilité en tant que telle qui avait amené des évolutions d'allocations mais l'aspect réglementaire – notamment Solvency 2 – à l'horizon 2016. C'est le cas pour la poche actions. Sur la contrainte d'allocation cible à 22 %, nous sommes au maximum de ladite contrainte car en ce qui concerne les actions, le coût en capital avant le 1er janvier 2016, est fixé à 21 % contre 39 % après cette date", t-il expliqué. De fait, les contraintes de l'allocation stratégique ont été optimisées.

"Mais cette configuration concerne surtout les grandes masses de l'allocation d'actifs" a fait remarquer le responsable. "Compte tenu des grandes évolutions de marché, Indép'AM gère également la volatilité en achetant et en vendant des titres", a t-il conclu. la gestion se faisait en direct, via des fonds dédiés pour la MNRA ou d'autres clients. "Cela étant", a noté le responsable, "pour des expertises particulières, comme les actions japonaises par exemple, ou l'immobilier via les OPCV, la société de gestion peut avoir recours à des sociétés de gestion externes". Par grandes masses, l'allocation d'actifs est à 75 % composée d'obligations, comprenant des titres d'Etat comme des obligations privées, à laquelle s'ajoute une part de 21 % composée d'actions – ce qui est plus important que la moyenne pour un assureur – et enfin le solde en immobilier.

Concernant les véhicules utilisés, Xavier Couratier a reconnu ne pas avoir de religion entre les modes de gestion, active ou passive. « La délégation est confiée en totalité à Indép'AM, qui respecte les contraintes d'allocation stratégiques de la MNRA comme les contraintes en coût en capital ou des contraintes de dispersion d'émetteurs. Ensuite, la société de gestion a carte blanche, qu'il s'agisse d'ETF ou de fonds", a rappelé le directeur Technique et Financier.

Interrogé sur d'éventuels changements d'allocation liés entre autres aux comportements des marchés, et notamment à un retour de la volatilité, Xavier Couratier a révélé que ce n'est pas tant la volatilité en tant que telle qui avait amené des évolutions d'allocations mais l'aspect réglementaire – notamment Solvency 2 – à l'horizon 2016. C'est le cas pour la poche actions. Sur la contrainte d'allocation cible à 22 %, nous sommes au maximum de ladite contrainte car en ce qui concerne les actions, le coût en capital avant le 1er janvier 2016, est fixé à 21 % contre 39 % après cette date", t-il expliqué. De fait, les contraintes de l'allocation stratégique ont été optimisées.

"Mais cette configuration concerne surtout les grandes masses de l'allocation d'actifs" a fait remarquer le responsable. "Compte tenu des grandes évolutions de marché, Indép'AM gère également la volatilité en achetant et en vendant des titres", a t-il conclu.